



MUNICIPALITE  
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 23 mai 2011  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 09/2011

<p style="text-align: center;"><b>REMONTÉES MÉCANIQUES</b> <b>DISSOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE D'INVESTISSEMENTS</b></p>
---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. HISTORIQUE

Le 11 mars 2004, votre Conseil donnait l'autorisation à la Municipalité d'adhérer à la fusion des sociétés de remontées mécaniques de Gstaad et, de ce fait, s'engageait financièrement notamment par un versement de CHF 2'500'000.- lors de la réfection des remontées mécaniques de la Videmanette.

En mars de l'année dernière, suite à l'incident de la Videmanette et la décision de « Bergbahnen Destination Gstaad » de reconstruire cette installation, nous vous demandions, par le biais du préavis N° 04/2010 l'autorisation d'emprunter CHF 1'000'000.- afin d'honorer l'engagement susmentionné. Comme nous vous l'avions expliqué, cette participation était prévue à l'horizon 2015-2016 et non en 2010, raison pour laquelle un emprunt était nécessaire. Ledit préavis a été accepté à l'unanimité.

### 2. DISSOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE

Le solde de notre participation, à savoir CHF 1'500'000.-, avait été provisionné depuis 2004 sur le compte N° 9282.04 « Provision fonds d'investissements futurs ». Or, nous avons omis de vous demander l'autorisation de dissoudre cette réserve qui n'a désormais plus de raison d'être, l'entier du montant dû ayant été versé.

Le présent préavis vous demande donc de bien vouloir autoriser notre Autorité à procéder à la dissolution de ce fonds lequel ira en diminution du compte N° 9129.01 « BDG - Téléphérique Videmanette ». Le solde de ce dernier, après utilisation du fonds de réserve, sera de CHF 1'000'000.-, correspondant à

l'emprunt autorisé par votre Conseil en mars 2010, lequel sera amorti sur une période de 5 ans, la première sur l'exercice 2011.

### **3. CONCLUSION**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 28 juin 2011*

**Vu** le préavis N° 09/2011

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet



#### **DECIDE**


- D'autoriser la Municipalité à dissoudre le fonds de réserve N° 9282.04 « Provision fonds d'investissements futurs » dont le solde au 31 décembre 2010 se monte à CHF 1'500'000.- ;
- De porter ce montant en diminution du compte N° 9129.01 « BDG - Téléphérique Videmanette » ;
- D'amortir le solde du compte N° 9129.01 « BDG - Téléphérique Videmanette » de CHF 1'000'000.- sur 5 ans, la première fois sur l'exercice 2011.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 23 mai 2011 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 28 juin 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  La Secrétaire : 

  
Claire-Lise Blum Buri Janick Lenoir

*Municipale déléguée : Mme Claire-Lise Blum Buri*